



DÉPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE TARTAS  
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 22  
Date de convocation : 19 février 2025

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 février 2025**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), M. GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN, MM. BRUEY, DAUBA, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme GARRIDO).

**Étaient excusés :** Mmes CHAPUIS (donne procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (donne procuration à Mme ZELLER), M. MAULNY (donne procuration à Mme REBECHE), Mmes DEGOS (donne procuration à M. LAMOTHE), GARRIDO (donne procuration à M. DUBOS).

**Était absent :** M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B**

**Délibération n°3**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville – Création d'un poste en contrat d'apprentissage au sein du Centre Technique Municipal**

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, il est proposé à notre assemblée d'autoriser la création d'un poste en contrat d'Apprentissage. Ce poste pourrait notamment concerner les missions et travaux au sein du service Espaces Verts Environnement du Centre Technique municipal.

Comme vous le savez, l'apprentissage permet à des personnes de 16 à 29 ans révolus (sauf dérogation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise, collectivité, ou une administration ; cette formation en alternance est validée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

La collectivité Commune de TARTAS peut accueillir dans ses services des apprentis qui peuvent ainsi découvrir et développer leurs compétences dans l'exercice des missions d'intérêt général.

Par le passé, la commune a déjà accueilli des apprentis, notamment au sein du service Espaces Verts Environnement. Il est proposé de poursuivre cette démarche en créant un poste d'apprentissage à compter de la rentrée de septembre octobre 2025.

**Missions :**

Aménagement, création et entretien des espaces verts

Entretien des Espaces publics

Entretien des espaces naturels, Bois et forêts, Sensibilisation à l'environnement et à l'écologie.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Il est proposé à notre assemblée d'autoriser :

La création de ce poste d'apprentissage au sein des Services Espaces Verts Environnement

De solliciter l'avis du CST du centre de gestion des Landes

De solliciter les meilleurs aides ou financements dans le cadre de ce dispositif

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents se rapportant à ce dossier

**Après en avoir délibéré**

**Où l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable à la création de ce poste d'apprentissage au sein des Services Espaces Verts Environnement.

**SOLLICITE** l'avis du CST du centre de gestion des Landes.

**SOLLICITE** les meilleurs aides ou financements dans le cadre de ce dispositif.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents se rapportant à ce dossier.

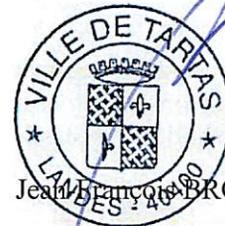
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Aude PAROUCHE SEBBAN

Le Maire,



Jean-Benoît BROQUÈRES